

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 82-156 du 10 Mai 1982

chargeant le Camarade Edouard ZODEHOUGAN, Ministre des Enseignements Moyens Général, Technique et Professionnel de l'intérim du Camarade Moussa ALI TRAORE, Ministre des Enseignements Maternel et de Base pour compter du 8 Mai 1982.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;

VU le décret N° 82-124 du 9 Avril 1982 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

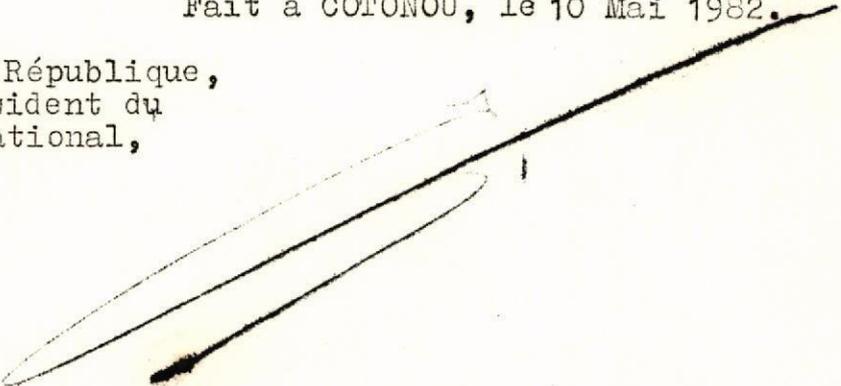
DECRETE :

Article 1er. Pour compter du 8 Mai 1982, le Camarade Edouard ZODEHOUGAN, Ministre des Enseignements Moyens Général, Technique et Professionnel est chargé de l'intérim du Ministre des Enseignements Maternel et de Base pendant l'absence du Camarade Moussa ALI TRAORE.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 10 Mai 1982.

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,



Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 CC DU PRPB 4 ANR 4 CPC 2 SPD 2 MEMGTP-MEMB 6
autres Ministères 18 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 BN-DAN 4 DCCT-ONEPI
GDE-CHAN. 3 UNB-FASJEP 4 BCP 1 PREFETS 6 JORPB 1-SGG 4.-